

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **FIELDOR MAX***

de la société VIVAGRO
enregistrée sous le n°2018-3736

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FIELDOR MAX DJEEN FULL MAX SQUAD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire d'origine	VIVAGRO
Nouveau titulaire	INTERAGRO UK Ltd Thorley Wash Bar, London Road, Bishop's Stortford Hertsfordshire CM23 4AT Royaume Uni
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	790 g/L - Triglycéride éthoxylé 10 OE
Numéro d'intrant	2140189
Numéro d'AMM	2140227
Fonction	Adjuvant
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 11 JAN. 2019

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)